



Communiqué de presse

Conseil d'administration du Parc national de la Vanoise : un cap maintenu en 2025

Le conseil d'administration du Parc national de la Vanoise s'est réuni ce 11 mars à Frontenex pour sa première session de l'année. Cette réunion a été marquée par la signature d'une convention d'actions partenariales avec la commune de Pralognan-la-Vanoise, renforçant la coopération pour la préservation et la valorisation du territoire.

Budget 2025 : des dépenses maîtrisées et un ancrage local consolidé

La **stabilité et la fiabilité du budget**, notamment grâce à la réduction des dépenses et l'élargissement des recettes au travers des financements privés et des programmes de partenariats (européens, recherche ou Office français de la biodiversité) ont été salués. La mobilisation des acteurs privés pour contribuer au financement de la préservation de la biodiversité ou de l'éducation à l'environnement est plus que jamais nécessaire. Parce qu'il est encore temps pour agir et préserver les plus vulnérables et les générations futures des effets du changement climatique, aidez-nous à concrétiser l'environnement au quotidien.

Lancement de REVE, le réseau des partenaires « Envie de Vanoise »



Le dispositif du nouveau Réseau des partenaires-relais « Envie de Vanoise » (REVE) a été validé par le conseil d'administration. Il permettra de structurer un **réseau d'acteurs engagés dans la valorisation et la préservation durable du territoire**.

Ce **label** vise à créer une synergie entre les acteurs locaux et le Parc, en renforçant leur implication, leur valorisation via l'image du Parc et en partageant des outils et ressources pour sensibiliser les visiteurs.

Une première phase sera déployée ce printemps avec le lancement d'un appel à candidature auprès des **accompagnateurs de montagne de Vanoise, avant l'élargissement vers d'autres professionnels et acteurs de la montagne**.

Stratégies 2025-2030 : éducation et communication au cœur de l'action

Deux stratégies essentielles ont été validées. Au terme de 6 mois de construction interne et sous l'égide de la commission jeunesse du Parc, **l'éducation à l'environnement** élargit son public et renforce la mise en partage des outils et des partenariats.

Au moment même où les débats internationaux et nationaux remettent en cause la protection de la biodiversité, le Parc se dote d'une stratégie de **communication** pour, avec humilité et panache, contribuer à faire prendre conscience à chacun que nous ne pouvons pas rester consommateur de notre planète et devons accepter de redonner une place à la nature. Le Parc s'y attachera en renforçant la diffusion de la connaissance et des bonnes pratiques pour réduire notre empreinte et aider à la prise de conscience.

Focus sur l'agriculture durable et la conservation des pelouses d'altitude

Le conseil a examiné le bilan de la contractualisation des **Mesures agro-environnementales et climatiques** (MAEC) pour 2023-2024, soulignant une progression significative des engagements des agriculteurs. Plus de 4 600 hectares d'alpages sont désormais engagés dans

ces mesures, garantissant une gestion pastorale plus respectueuse de la biodiversité. Dans le cadre des MAEC, le Parc a assuré la prise en charge à 100 % des 25 diagnostics réalisés pour les exploitants.

L'évaluation de **l'état de conservation des pelouses alpines** a livré également des résultats essentiels pour orienter les futures actions de gestion. Une nouvelle méthodologie d'évaluation, conçue par le Parc, a permis de mieux objectiver l'état de ces écosystèmes d'altitude. Il apparaît que plus de 40 % des pelouses sont altérées. Évolutions climatiques, pratiques ou abandon de pratiques mériteront d'être évaluées pour mieux comprendre ces altérations et adapter les pratiques pastorales afin d'assurer une préservation des pelouses alpines à long terme.

Bilan d'activité 2024 du conseil scientifique

Le conseil scientifique, présidé par Lionel Laslaz (*voir encadré plus loin*), a présenté un bilan d'activité riche, avec des **avancées de la connaissance** sur l'adaptation au changement climatique, sur la conservation de la faune et sur la gestion des milieux naturels. L'activité du conseil scientifique a également été marquée en 2024 par une forte implication sur le projet **d'adaptation du domaine skiable de la Grande Motte** (Tignes), dont les projets d'aménagement nécessiteront en 2025 un positionnement de principe. A également été présentée l'implication possible dans le programme Persée sur la **cohabitation des faunes domestique et sauvage en alpage**.

L'ensemble des implications du Parc méritent d'être partagées avec nos habitants et visiteurs pour que chacun mesure la réalité d'une action publique environnementale au service des territoires et de nos concitoyens.

Un partenariat renforcé avec Pralognan-la-Vanoise

À l'occasion de cette séance du conseil d'administration, le Parc et la commune de Pralognan-la-Vanoise ont officialisé leur collaboration à travers une convention partenariale, mettant en œuvre des actions conjointes pour la biodiversité et le tourisme durable. Ce partenariat s'inscrit dans la **dynamique « Envie de Vanoise »** qui ancre l'action du Parc au plus près des enjeux vécus sur le territoire. Il permettra notamment la mise en place d'un programme de sensibilisation à destination des visiteurs et des habitants, ainsi que des initiatives pour limiter l'impact des activités touristiques sur les milieux naturels sensibles.



De g. à d. : Anne-Laure Pecheur, cheffe de secteur de Pralognan-la-Vanoise au Parc, Martine Blanc, maire de la commune de Pralognan-la-Vanoise, Rozenn Hars, présidente du conseil d'administration du Parc national de la Vanoise et Xavier Eudes, directeur © PNV – Samuel Cado

Lionel Laslaz, président du conseil scientifique du Parc national de la Vanoise

Lionel Laslaz est président du conseil scientifique du Parc national de la Vanoise depuis novembre 2024. Le conseil scientifique est une instance indépendante qui a pour mission de se saisir de débats scientifiques et de donner des avis à la direction de l'établissement. Il est composé d'une vingtaine de membres représentant différentes disciplines scientifiques et se réunit en plénier au moins trois fois par an.



Lionel Laslaz est Maître de conférences habilité à diriger des recherches en géographie et aménagement à l'Université Savoie Mont Blanc. Il travaille sur la Vanoise depuis 2000. Sa thèse, soutenue en 2005, était intitulée *Les zones centrales des Parcs Nationaux alpins français (Vanoise, Ecrins, Mercantour) : des conflits au consensus social ? Contribution critique à l'analyse des processus territoriaux d'admission des espaces protégés et des rapports entre sociétés et politiques d'aménagement en milieux montagnards*.

Au sein de l'UMR 5204 *Environnements, DYnamiques et TErritoires de la Montagne* (EDYTEM - CNRS/Université Savoie Mont Blanc), il travaille sur les espaces ruraux de montagne et de faibles densités, les espaces protégés, les conflits environnementaux et l'acceptation sociale des politiques de protection, principalement dans les Alpes, mais aussi en Europe du Nord (Islande).

De 2009 à 2011, il a été membre du comité d'experts « Les espaces de faible densité, des territoires multifonctionnels entre dépendance et attractivité », de la démarche de prospective *Territoires 2040, aménager le changement*, initiée par la DATAR (Ministère de l'Espace rural et de l'Aménagement du Territoire).

Il est membre du Conseil scientifique du Parc national de la Vanoise depuis 2011 et membre nommé du comité de pilotage de deux des réserves naturelles nationales (Bailettaz, Tignes-Champagny) gérées par le Parc, en qualité de représentant de son Conseil scientifique.

Il est aussi membre du Conseil Scientifique du Parc naturel régional des Baronnies provençales depuis 2017, dont il est vice-président depuis 2022. Depuis novembre 2022, il est impliqué comme membre du groupe de travail scientifique du projet de réserve de biosphère UNESCO porté par la Communauté d'Agglomération Grand Lac et représentant de ce groupe au sein du Comité Technique du projet.

Il a dirigé plus de 350 mémoires de Master. Il a encadré ou encadre au total 14 thèses. Il avait participé au *Guide du Parc national de la Vanoise* (Glénat, 2003) et a publié plusieurs ouvrages sur la Vanoise : *Vanoise : 40 ans de Parc national ; bilan et perspectives* (2004, L'Harmattan) ; *Pralognan, capitale de la Vanoise* (dir., 2007, L'Edelweiss) et sur les Ecrins (2007, *La Meije, un haut lieu alpin*, Éditions Gap). Il a coordonné l'*Atlas mondial des espaces protégés* (2012) et l'*Atlas des espaces protégés en France. Des territoires en partage ?* (2020, Publications scientifiques du Museum National d'Histoire Naturelle).

Il a été de 2010 à 2017 Directeur du Département Géographie & Aménagement de l'Université Savoie Mont Blanc. Il a exercé de nombreuses responsabilités nationales : membre du jury du CAPES d'histoire-géographie ; membre du jury de l'agrégation externe de géographie, vice-président puis président de ce jury ; membre élu de la section 23 (géographie et aménagement) du Conseil National des Universités, dont il a été 2e Vice-président de 2014 à 2016. Il a été co-directeur scientifique du Festival International de la Géographie de Saint-Dié (édition 2017).

Parmi ses responsabilités administratives, Lionel Laslaz est responsable du Master 2 Professionnalisant Géographie & Aménagement de la Montagne, dans lequel il a initié en 2016 des ateliers d'aménagement avec les collectivités. Durant 4,5 mois, un groupe de 3 étudiants travaille en réponse à une commande d'une collectivité ou d'un territoire de projet. Parmi les 58 effectués à ce jour, une part significative se sont tenus en Tarentaise ou en Maurienne : Val d'Isère, Tignes, Montvalezan, Bourg-Saint-Maurice, Les Chapelles, Peisey-Nancroix, La Plagne-Tarentaise, Champagny-en-Vanoise, Les Belleville, Moûtiers, Val Cenise, Aussois, Avrieux, Villarodin-Bourget, Valloire, Maurienne Tourisme, Syndicat du Pays de Maurienne, 3 CMA, etc.